



Dispense de recherche d'emploi pendant une formation professionnelle

Sous certaines conditions, vous pouvez être dispensé de chercher un emploi pendant la durée d'une formation ou d'un cycle d'études, entre autres, tout en continuant à percevoir des allocations de chômage.

Cette dispense signifie que vous ne devez plus chercher activement du travail, mais que vous devez répondre / vous présenter aux convocations délivrées par l'Arbeitsamt. Pendant la durée de la dispense, vous resterez donc inscrit comme demandeur d'emploi.

Les conditions pour obtenir une dispense varient selon le type de formation et sont fixées par l'arrêté / le décret du Gouvernement de la Communauté germanophone du 13 décembre 2018 sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi.

Les dispenses suivantes sont accordées par l'Arbeitsamt de la Communauté germanophone :

- Dispense pour la formation professionnelle (mesure d'intégration socioprofessionnelle et de qualification)
- Dispense pour les études de plein exercice
- Dispense pour la formation en alternance
- Dispense pour une mesure de formation de l'Office pour une vie autodéterminée / la DSL
- Dispense pour les candidats entrepreneurs dans le cadre d'une coopérative d'activités
- Dispense pour une formation par le travail
- Dispense pour la participation à un stage
- Dispense pour la participation à un programme européen

Vous pouvez également faire une demande d'admission à un stage.

Vous trouverez ci-après des explications détaillées sur les points susmentionnés, ainsi que les formulaires de demande à introduire à l'Arbeitsamt.

Pour certaines dispenses, on vérifie également si la formation en question figure dans [la liste des professions en pénurie](#) (voir zone de téléchargement).

L'Office national de l'emploi LfA/Onem offre également d'autres possibilités de dispense de la recherche d'emploi. Vous trouverez plus d'informations sur le site web de [l'Onem](#).

Documents

Liste des fonctions critiques 2020.pdf [0,15 MB] Liste des fonctions critiques en Communauté germanophone pour l'année scolaire 2020-2021

Articles

Dispense pour une mesure d'intégration socioprofessionnelle et de qualification

Dispense pour les études de plein exercice

Dispense pour une formation en alternance

Dispense pour une mesure de formation de l'Office pour une vie autodéterminée

Dispense pour les candidats entrepreneurs dans le cadre d'une coopérative d'activités

Dispense pour une formation par le travail

Dispense pour la participation à un stage

Dispense dans le cadre d'un programme européen

Pouvez-vous vous informer au préalable de la décision qui sera prise par l'Arbeitsamt de la Communauté germanophone ?
